

Séance du 7 juin 2016

L'an deux mil seize et le sept juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, André DUVAL, Christophe GENTIL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de l'ISLE.

Etaient absents excusés : Michel FAURE procuration à Christine BIZOT, Aurélia FREAUX procuration à Patrice JORAND

Mauricette SEUTIN a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour : Arrivée d'un médecin

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point en n°7

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2016,
- 2) Travaux supplémentaires réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie,
- 3) Rapport annuel du service de l'eau,
- 4) Caution pour la réservation du Foyer Socio-Educatif,
- 5) Concours des maisons fleuries,
- 6) Préparation des festivités du 14 juillet,
- 7) Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016.

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique que la commission qui suit les travaux de réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie propose de démolir l'avancée des garages de l'ancien centre de secours sur laquelle ont été montés les rideaux métalliques et de rénover la façade avec un enduit. Ces travaux feraient gagner un peu de place dans la cour et rendraient la façade de ce bâtiment identique à celle du bâtiment rénové. Le montant estimé de ces travaux est de 19 924.20 € H.T. soit 23 909.04 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour la démolition de l'avancée de l'entrée des garages de l'ancien centre de secours. Ils décident, afin de ne pas avoir de surplus d'installation de chantier, de confier ces travaux supplémentaires à l'entreprise Marquis qui a été retenue pour le lot 1 des travaux dans l'ancienne gendarmerie et acceptent son devis pour un montant de 19 924.20 € H.T. soit 23 909.04 €.

III - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU DE LA LYONNAISE DES EAUX,

Le Maire donne connaissance des principaux éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la Lyonnaise des Eaux. Il a été facturé 35 740 m³ d'eau en 2014 à 382 clients contre 33 481 m³ d'eau à 369 clients en 2015, soit une diminution de la consommation de 6.3 %. L'indice linéaire de perte est de 1.72 m³ par jour et par km de réseau. Le rendement est de 84,7 % pour un linéaire de réseau de 11,1 km. Les taux de conformité sur les analyses bactériologiques et sur les analyses physico-chimiques sont de 100 %, cela atteste de la bonne qualité de l'eau distribuée. Le prix du m³ d'eau est de 3.93 € TTC.

La pompe d'exhaure au puits de la station de pompage a été remplacée.

Il reste 11 branchements en plomb à réhabiliter rue Vauban et 6 rue Bouchardat.

La Lyonnaise indique que le lit de séchage, prévu pour récupérer les dépôts de manganèse issus des lavages de filtres, déborde à chaque lavage et ne remplit pas sa fonction. Du manganèse est visible dans le fossé. Il est conseillé de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle lagune.

Les orientations à envisager en 2016 sont :

- Le remplacement des 17 branchements plomb,
- l'équipement des installations de capteurs anti-intrusion afin de renforcer la surveillance du point de captage (plan Vigipirate toujours en vigueur).
- La mise en place d'une nouvelle lagune.

Les Membres du Conseil Municipal adoptent ce rapport annuel du service de l'eau et acceptent les orientations à envisager pour 2016.

IV - CAUTION POUR LA RESERVATION DU FOYER SOCIO-EDUCATIF

Marie-Madeleine GAILLARD indique qu'une caution de 500 € est demandée aux particuliers qui réservent la salle du Foyer Socio-Educatif. Jusqu'à présent, rien n'était demandé aux associations pour lesquelles la salle est mise à disposition gratuitement. Christine Bizot lui a signalé que dernièrement elle avait réclamé une caution de 200 € à une association et qu'elle s'était rendue compte que la salle avait été rendue bien plus propre que les autres fois. Marie-Madeleine GAILLARD propose de demander une caution de 200 € aux associations qui emprunteraient la salle. Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent qu'une caution de 200 € soit demandée aux associations qui empruntent la salle gratuitement.

V - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le règlement du concours des maisons fleuries a été modifié en 2016. Le jury départemental ne se déplace plus. Le passage du jury communal, en raison du mauvais temps en mai et juin, est prévu aux environs du 12 août. Il établira un classement et proposera aux meilleurs fleurissements de concourir au niveau départemental. Au cours de la cérémonie des vœux, le Maire prononcera les résultats du fleurissement. Le jury régional passera visiter la commune entre le 19 et le 21 juillet 2016.

VI - PREPARATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Toutes les festivités sont prévues pour le jour du 14 juillet. Le matin, le tir des pompiers, la revue du corps des Sapeurs-Pompiers, suivie du verre de l'amitié dans la cour de la Mairie. Vers les 13 heures repas républicain organisé en partenariat avec le Comité des Fêtes. Le soir vers 21 h, la retraite aux flambeaux sera suivie du feu d'artifice, ainsi que du bal organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers. Suivant la météo, il pourra avoir lieu Place Saint Georges ou au Foyer Socio-Educatif. Des réunions sont prévues en juin afin de peaufiner l'organisation de ces manifestations.

VII - ARRIVEE PROCHAINE D'UN MEDECIN

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'arrivée d'un médecin hongrois dans les prochains mois. Afin de l'aider à se mettre en place dans de bonnes conditions, il propose de l'installer dans le cabinet médical libéré avec la gratuité du loyer pendant six mois et de le loger en prenant en charge trois mois de loyer.

Le Conseil Municipal se réjouit de l'arrivée prochaine d'un nouveau médecin et approuve les propositions de gratuité pendant six mois du cabinet médical et pendant trois mois de logement.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Pierre Maillard indique que l'herbe des bas-côtés de la Route de la Cordelle a été brûlée et qu'il serait mieux de les tondre.

Marie Gaillard informe qu'elle a participé à une réunion sur le tri des déchets. Elle indique que, dans le container prévu pour les plastiques (jaune) on peut y déposer tous les emballages en plastique, métal et briques alimentaires. Un dépliant explicatif sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres dans les semaines prochaines.

Christine Bizot indique, qu'en raison des travaux de l'entreprise PGF Partner, il est difficile d'accéder au terrain de tennis. Elle demande qu'un chemin soit fait.

Xavier Muller informe les Conseillers que le 2 juillet prochain, une « porte-ouverte du centre de secours est organisée. A cette occasion, une équipe de jeunes sapeurs-pompiers ont prévu d'organiser une course pédestre qui partira du Centre de secours d'Avallon pour arriver à celui de l'Isle sur Serein, afin de promouvoir le métier.

Le Maire fait part de la passation de commandement du centre d'incendie et de secours de l'Isle sur Serein, entre l'Adjudant-chef Alain Gomes-Martins et l'Adjudant-Chef Stéphane Morel le vendredi 17 juin 2016 à 18 h 30.

Le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux de l'inauguration de la Maison de Services au Public à la Poste de l'Isle sur serein prévue le 24 juin.

Le Maire indique que les travaux de voirie rue du Moulin débiteront le mercredi 8 juin. Les riverains ont été prévenus de la gêne occasionnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.